

SÉANCE du 8 février 2016

L'an deux mil seize, le huit février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-huit janvier deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Blancafort, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Délibération n° 2016-02-04

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 30

Conseillers titulaires : Mmes Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET, Sylvie GIBOINT et MM, Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 2 Monsieur Florent DE SANDE et Jacques VISCAPI

Conseillers titulaires absents : Mesdames Martine MALLET, Claudine RUZE, et Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Bernardino ADDIEGO, et Hervé DE POMYERS.

Pouvoirs : 2 : Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL.

Objet : ENVIRONNEMENT : Réaménagement de la déchèterie : Demandes de subventions et plan de financement

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances administration générale en date du 1^{er} février 2016 ;

Le Président expose les faits

Afin de mettre aux normes la déchèterie intercommunale, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réaménagement. Pour ce faire, une étude est en cours de réalisation. Son avancement a fait l'objet d'une présentation à la commission Environnement et au Conseil de Communauté du 14 décembre 2015.

Il est à noter que le projet définitif fera l'objet d'une présentation à l'occasion d'un prochain Conseil de Communauté.

Le Président propose donc de délibérer pour acter le principe du projet de réaménagement et de mise aux normes, adopter le plan de financement et autoriser le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour réaliser ces travaux.(DETR, Adème, Conseil Départemental...)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'ACTER le principe du projet de réaménagement et de mise aux normes de la déchèterie ;

Article 2 : D'ADOPTER le plan de financement suivant :

	Montant (HT)	Taux (%)
Fonds propres	46 000.00	6
Emprunts	200 000.00	26.1
Sous total 1 (HT)	246 000.00	32.10
Union Européenne		
Etat - DETR	325 000.00	42.4
Subvention exceptionnelle		
Région		
Département		
Autres : ADEME	195 000.00	25.5
Sous-total 2 HT	520 000.00	67.9
TOTAL HT	766 000.00	100

Article 3 : D'AUTORISER le Président à solliciter toutes les subventions possibles pour réaliser ces travaux ;

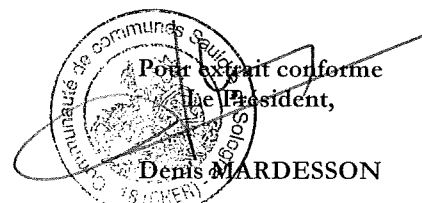
Article 4 : D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 09.02.2016

Et

Publication ou Notification du : 09.02.2016



 Pour extrait conforme
 Le Président,
Denis MARDESSON